



## Signature de la vente de l'Hippodrome de Maisons-Laffitte

France Galop, société-mère des courses de galop en France, annonce la cession de l'hippodrome de Maisons-Laffitte. La vente concerne les bâtiments, dont la tribune, et les terrains intégrant les pistes de course et le golf installé au centre.

Cette vente intervient au terme de négociations menées tout au long de l'année 2022 avec l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF), mandaté par la Ville de Maisons-Laffitte, pour acquérir le champ de courses.

France Galop se félicite de la résolution de ce dossier et estime que cette cession va donner les moyens à la Ville de Maisons-Laffitte de développer un projet porteur pour ce site historique.

L'organisation des courses de galop sur l'hippodrome de Maisons-Laffitte est suspendue depuis novembre 2018. Dès avril 2021, la Ville de Maisons-Laffitte avait manifesté son intérêt pour le site et en octobre de la même année, le Conseil Municipal avait donné son feu vert pour une offre d'achat portée par l'EPFIF. À l'issue des négociations avec les différentes parties prenantes, les membres du Comité de France Galop avaient voté en décembre 2022 la cession de l'hippodrome de Maisons-Laffitte.

### **Contact presse France Galop :**

Hélène Dupuy – Email : [hdupuy@france-galop.com](mailto:hdupuy@france-galop.com) – Tél. : 06 30 41 85 89